



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/JP/46-11
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2011/6

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 11 MAI 2011

Préliminaire: approbation du procès-verbal en date du 23/03/11

Le procès-verbal de la réunion du Bureau qui s'est tenue le 23 mars 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents du bureau.

I/ REPONDRE AUX EXIGENCES DE L'IMMEDIAT

**• Point 1 : Proposition de décision de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux suivants : intégralité du 3^e étage et du 5^e étage dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.
Proposition de décision de déclassement de la domanialité publique des locaux suivants : intégralité du 3^e étage et du 5^e étage dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.
Proposition de confier un mandat ad hoc au Président MOULARD pour conclure un contrat de mandat avec divers agents immobiliers en vue de vendre les biens suivants : intégralité des 3^e étage et du 5^e étage dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.
Proposition d'inscription à l'ODJ de l'AG du 21/06/11 de l'ensemble de ces trois propositions précédentes dans l'hypothèse où elles seraient votées par le bureau.**

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-14

VOTE :

LA PROPOSITION DE DECISION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX SUIVANTS : INTEGRALITE DU 3E ETAGE ET DU 5E ETAGE DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-15

LA PROPOSITION DE DECISION DE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX SUIVANTS : INTEGRALITE DU 3E ETAGE ET DU 5E ETAGE DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-16

LA PROPOSITION DE CONFIER UN MANDAT AD HOC AU PRESIDENT MOULARD POUR CONCLURE UN CONTRAT DE MANDAT AVEC DIVERS AGENTS IMMOBILIERS EN VUE DE VENDRE LES BIENS SUIVANTS : INTEGRALITE DES 3E ETAGE ET DU 5E ETAGE DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2010-2015/2011- 5/B-17

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ODJ DE LA PROCHAINE AG DE L'ENSEMBLE DE CES TROIS PROPOSITIONS PRECEDENTES EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 2 : Proposition de décision de déclassement de la domanialité publique des locaux suivants : intégralité du CFA de Rouen dont la CMA 76 est propriétaire, situé au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

Proposition de décision de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux suivants : intégralité du CFA de Rouen dont la CMA 76 est propriétaire, situé au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN. La date de prise d'effet coïncide et est subordonnée au déménagement effectif de l'ensemble de l'activité du CFA vers un site tiers et totalement indépendant de l'actuel dans la limite d'une durée de 3 ans.

Proposition de confier un mandat au Président MOULARD pour conclure un contrat de mandat avec divers agents immobiliers et/ou promoteurs immobiliers en vue de vendre le bien suivant : intégralité du CFA de Rouen dont la CMA 76 est propriétaire, situé au 41, route de Bonsecours – 76000 ROUEN.

Proposition d'inscription à l'ODJ de l'AG du 21/06/11 de l'ensemble de ces deux propositions précédentes dans l'hypothèse où elles seraient votées par le bureau.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-18

VOTE :

LA PROPOSITION DE DECISION DE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX SUIVANTS : INTEGRALITE DU CFA DE ROUEN DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUE AU 41, ROUTE DE BONSECOURS – 76000 ROUEN, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-19

LA PROPOSITION DE DECISION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX SUIVANTS : INTEGRALITE DU CFA DE ROUEN DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUE AU 41, ROUTE DE BONSECOURS – 76000 ROUEN EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU. LA DATE DE PRISE D'EFFET COÏNCIDERA ET SERA SUBORDONNEE AU DEMENAGEMENT EFFECTIF DE L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITE DU CFA VERS UN SITE TIERS ET TOTALEMENT INDEPENDANT DE L'ACTUEL DANS LA LIMITE D'UNE DUREE DE 3 ANS.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-20

LA PROPOSITION DE CONFIER UN MANDAT AU PRESIDENT MOULARD POUR CONCLURE UN CONTRAT DE MANDAT AVEC DIVERS AGENTS IMMOBILIERS ET/OU PROMOTEURS IMMOBILIERS EN VUE DE VENDRE LE BIEN SUIVANT : INTEGRALITE DU CFA DE ROUEN DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUE AU 41, ROUTE DE BONSECOURS – 76000 ROUEN, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A LA PROCHAINE AG DE L'ENSEMBLE DE CES TROIS PROPOSITIONS PRECEDENTES EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Point 3 : Proposition de dissolution de l'association « Artisan vacances ».

Proposition de mandater les membres représentant la CMA 76 désignés par l'assemblée générale de la CMA 76 de voter dans le sens d'une dissolution de l'association « Artisan vacances ».

Proposition de mandater les membres représentant la CMA 76 désignés par l'assemblée générale de la CMA 76 de voter dans le sens d'une liquidation des biens avant dissolution de la personnalité morale, et d'une dévolution du produit de la cession de ces mêmes biens au bénéfice de la CMA 76 au titre de l'apport réalisé par la CMA 76 lors de la constitution de l'association « Artisan vacances ».

Proposition de nommer M. le Président MOULARD, liquidateur ou « commissaire chargé de la liquidation » au sens de l'article XVII du statut de l'association « Artisan vacances ».

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-21

VOTE :

LA PROPOSITION DE DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « ARTISAN VACANCES », EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-22

LA PROPOSITION DE MANDATER LES MEMBRES REPRESENTANT LA CMA 76 DESIGNES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CMA 76 DE VOTER DANS LE SENS D'UNE DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « ARTISAN VACANCES », EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-23

LA PROPOSITION DE MANDATER LES MEMBRES REPRESENTANT LA CMA 76 DESIGNES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CMA 76 DE VOTER DANS LE SENS D'UNE LIQUIDATION DES BIENS AVANT DISSOLUTION DE LA PERSONNALITE MORALE, ET D'UNE DEVOLUTION DU PRODUIT DE LA CESSION DE CES MEMES BIENS AU BENEFICE DE LA CMA 76 AU TITRE DE L'APPORT REALISE PAR LA CMA 76 LORS DE LA CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION « ARTISAN VACANCES », EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

Résolution 2010-2015/2011- 6/B-24

LA PROPOSITION DE NOMMER M. LE PRESIDENT MOULARD, LIQUIDATEUR OU « COMMISSAIRE CHARGE DE LA LIQUIDATION » AU SENS DE L'ARTICLE XVII DU STATUT DE L'ASSOCIATION « ARTISAN VACANCES », EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DU BUREAU.

II/ PREPARER L'AVENIR

• Point 4 : Présentation de l'outil Apple en cours d'installation au sein de la CMA 76.

Il n'est procédé à aucun vote.

• Point 5 : Présentation d'un premier bilan social au 1^{er} avril 2011 et de quelques indicateurs clés.

Il n'est procédé à aucun vote.

• Point 6 : Présentation des principes et lignes directrices de la construction budgétaires 2012. Proposition d'un premier rétroplanning.

Il n'est procédé à aucun vote.